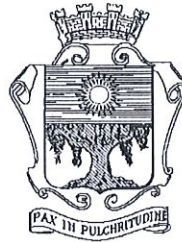


AR Prefecture

006-210600110-20230606-230612-AR  
Reçu le 06/06/2023



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
ALPES-MARITIMES - 06310

ARRETE MUNICIPAL PORTANT SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES  
INTITULE « ABONNEMENTS GYMNASTIQUES »

N° : 230612

DATE D’AFFICHAGE : 06 JUIN 2023

Monsieur le Maire de la Commune de Beaulieu-sur-Mer,

Vu le code des collectivités territoriales,  
Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,  
Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,  
Vu l'arrêté n°041027 du 22 octobre 2004 créant une régie de recettes pour l'encaissement des recettes de la gymnastique d'entretien pour adultes,  
Vu l'arrêté n°181140 du 26 novembre 2018 portant nomination d'un régisseur et des mandataires suppléants,  
Vu l'avis du Comptable Public en date du 22 mai 2023,

Considérant que la régie de recettes intitulée « abonnements gymnastiques » n'est plus utilisée par le service « jeunesse et sport » de la commune de Beaulieu-sur-Mer.

Considérant qu'il convient de procéder à sa suppression.

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> – La régie de recettes intitulée « abonnements gymnastiques » rattachée auprès du service « jeunesse et des sports » de la commune de Beaulieu-sur-Mer est supprimée.

Article 2 - Il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires suppléants nommés par l'arrêté du 26 novembre 2018 susvisé.

**AR Prefecture**

006-210600110-20230606-230612-AR  
Reçu le 06/06/2023



Article 3 – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le lundi 05 juin 2023.

Article 4 – Monsieur le Maire, le Comptable public du Service Gestion Comptable de Cagnes-sur-Mer et le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Beaulieu-sur-Mer, le **06 JUN 2023**



Le Maire,  
Roger ROUX,